

Contrat pédagogique : comment UGA et Amue construisent la solution dématérialisée Conpere

Paris - Publié le jeudi 19 décembre 2019 à 9 h 26 - Actualité n° 170785

« Proposer à chaque étudiant "son" contrat pédagogique et faciliter son évolution au cours de l'année », tel est l'objectif de l'application Conpere (Contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant) développée par l'Université Grenoble Alpes et diffusée aux établissements du supérieur par l'Amue, indique Alain Fayolle, expert métier et FTLV à l'Amue, à News Tank, le 14/12/2019.

Intégrée à l'espace numérique de travail de l'étudiant, elle permet de finaliser et d'enregistrer le contrat pédagogique dématérialisé qui présente les parcours des étudiants et les mesures d'accompagnement (renforcement disciplinaire, tutorat, spécificités aux statuts particuliers, projet de formation, etc.).

La solution numérique se déploie sur deux volets, selon Alain Fayolle :

- « s'attacher à gérer le plus finement possible les étudiants qui présentent ou recherchent des parcours spécifiques ;
- et permettre de gérer aisément et sans surcharge le nombre important d'étudiants inscrits dans un parcours encore standard. »

La mise en place d'un contrat de réussite pédagogique est prévue par la loi [ORE](#). L'article 5 de l'arrêté licence du 30/07/2018 en précise les modalités d'application. Toutefois, en février 2019, en conclusion de l'Éducathon organisé par le [Mesri](#), [Anne-Sophie Barthez](#), alors conseillère formation de la ministre de l'Esri, constatait « l'absence de maturité » des projets sur le sujet. Elle avait alors indiqué qu'une solution serait proposée à la rentrée 2019 pour les établissements qui souhaitaient dématérialiser leurs contrats pédagogiques.

C'est pour répondre à ce besoin que l'application Conpere a été conçue par l'Amue et l'UGA et lancée le 12/07. Les deux organisations ont par ailleurs signé une « convention de co-construction », en présence d'Anne-Sophie Barthez, [Dgesip](#), le 12/12/2019.

Cette convention entérine la répartition des rôles de développement et de diffusion entre l'uni-

versité et l'agence et prévoit une participation financière de l'Amue de 30 k€ par an. En outre, elle précise la composition et le rôle du comité de pilotage, qui « a pour mission d'analyser les demandes d'amélioration et de prioriser les évolutions afin de proposer une trajectoire cohérente à Conpere ».

L'enjeu de cette convention est aussi de « donner une nouvelle impulsion au projet ». Au 14/12, 40 établissements avaient téléchargé l'application Conpere. Mais, selon Alain Fayolle, il reste difficile de comptabiliser les établissements « qui l'utilisent de manière complète ».

La construction de l'application

Le constat d'une « absence de maturité » du contrat pédagogique

« Lorsque la loi ORE a été promulguée, l'Amue a décidé de mettre en place un dispositif complet d'accompagnement des établissements sur les dimensions métier, organisationnelles, et l'impact sur les outils », indique Alain Fayolle.

L'Amue a ainsi organisé des conférences avec des établissements d'ESR et des experts afin d'identifier « les enjeux, les éléments sensibles et les difficultés potentielles ». Puis elle a mis en place des groupes de travail.

« Sur le contrat pédagogique, le premier groupe de travail s'est réuni en novembre 2018 avec la mission d'établir une cartographie des acteurs au sein des établissements, de leurs projets et leurs outils.

Nous avons constaté l'absence de maturité du projet "Contrat pédagogique pour la réussite étudiante". Les gouvernances ne s'étaient pas saisies de l'objet, et nos réunions accueillait des cadres de services encore sans directive politique. »

L'« élan très fort » donné par l'Éducathon

Les 07 et 08/02/2019, le Mesri a organisé un Educathon réunissant 150 acteurs de l'ESR. L'une des quatre missions des réunions de réflexion portait sur le « contrat pédagogique ».

Selon Alain Fayolle, l'événement « a constitué un élan très fort donné à la fois dans les établissements, par la mise en évidence du sujet, mais aussi pour l'Amue, qui devait proposer une solution d'ici la rentrée 2019 ».

L'élaboration du périmètre fonctionnel de l'application

« Le premier travail a été de co-construire le périmètre fonctionnel de la solution pour la rentrée 2019 », déclare Alain Fayolle.

L'Amue a donc organisé une nouvelle réunion d'établissements et lancé une enquête portant sur les fonctionnalités attendues. L'agence a étudié les projets de contrat déjà imaginés par certaines universités et ainsi pointé les champs communs. « Tout cela dans le but d'éditer les fonctionnalités cibles partagées pour la rentrée 2019 », explique-t-il.

« En parallèle, nous avons identifié les établissements qui avaient démarré le développement d'un outil de contrat pédagogique. Nous avons fait le choix de ne pas faire appel à un prestataire extérieur, car il s'agit d'un sujet "cœur de métier" et en pleine construction. Nous devons avoir une prise directe en fonction de ses évolutions afin de développer au mieux les fonctionnalités attendues. »

L'association avec l'Université Grenoble Alpes

L'Amue a estimé que la solution que développait l'UGA correspondait aux besoins pour la rentrée 2019.

« Nous avons discuté avec cette université des possibilités et perspectives d'un travail en commun et sommes tombés d'accord sur les principes de mutualisation et d'évolution de la solution », indique l'expert en processus métiers de l'Amue.

En avril 2019, le périmètre fonctionnel cible et la solution sont présentés devant un groupe d'une vingtaine d'établissements, la conférence des vice-présidents formation et la Mipnes. « Cette étape a permis d'obtenir confirmation du périmètre fonctionnel, et d'affirmer le soutien de la communauté envers la solution proposée ».

La co-construction de l'application

« À partir de ce signal des acteurs de l'Esri, nous avons débuté la co-construction de la solution avec l'UGA. Nous avons choisi un schéma dans lequel l'UGA porte le développement de la solution, en méthode Agile, et l'Amue se charge des liens avec les établissements et du déploiement. »

Le travail de l'Amue a ainsi consisté à adapter le logiciel de l'UGA à d'autres environnements numériques. « Nous avons voulu une solution interopérable avec les différents SI scolarité, y compris ceux "propriétaires" et pas seulement avec Apogée », précise Alain Fayolle.

- L'UGA a terminé le développement de l'application mi-juin 2019, et a démarré son exploitation.
- Quant à l'Amue, elle a fini la phase d'interopérabilité aux autres SI, ainsi que la documentation de déploiement, de paramétrage et d'utilisation de l'outil, début juillet.

« Le 12/07, nous avons ouvert le téléchargement de l'application aux établissements qui le souhaitent, sans redevance de déploiement ou de maintenance », indique l'expert de l'Amue.

« Il est important de souligner que c'est grâce à ce travail de co-construction que nous sommes parvenus à produire une application en cinq mois correspondant aux attentes évaluées et ouverte à tous les établissements. »

Pilotage et perspectives

Réuni pour la première fois en octobre 2019, le comité de pilotage se compose de :

- l'Amue,
- l'Université Grenoble Alpes,
- des représentants étudiants et de directeurs d'études,
- d'universités de différentes tailles et disposants de différents SI scolarité, utilisateurs ou non de Conpere (Nantes, Le Mans, Strasbourg, Lille),
- la Mipnes,
- l'association Cocktail,
- le projet PC-Scol - qui doit prendre le relais d'Apogée- représenté par son directeur, Michel Allemand.

Il est envisagé d'impliquer de nouveaux acteurs dans la préparation et le suivi du contrat pédagogique, comme les conseillers d'orientation.

Définir les améliorations à venir

Les 09 et 10/12, l'Amue et l'UGA ont organisé deux journées de travail, à Grenoble, sur les scénarii d'utilisation afin de définir les améliorations des fonctionnalités existantes et le périmètre fonctionnel étendu de la solution à la rentrée 2020.

Selon Alain Fayolle, « ces *user-stories* ont été écrites à partir des remontées de la communauté, de listes et de temps d'échanges avec les acteurs ».

« Nous composons ainsi la trajectoire de Conpere pour la rentrée 2020 et les suivantes, en lien permanent avec la communauté, avec l'ambition de répondre le plus largement et le mieux possible aux besoins d'un nombre croissant d'établissements.

En accord avec ces derniers, nous prendrons aussi appui sur les retours d'expériences d'établissements ayant retenu d'autres voies pour produire ce contrat. »

Les nouvelles fonctionnalités à l'étude

De nouvelles fonctionnalités sont à l'étude pour la rentrée 2020 :

- « la gestion des doubles licences et multiples inscriptions ;
- le suivi de l'étudiant d'une année universitaire à l'autre avec, de fait, la possibilité de visualiser le parcours de cet étudiant au fil du temps ;
- un accès facilité aux données de pilotage pour les établissements ;
- la prise ou le suivi de rendez-vous ».

« L'un des axes futurs pourrait être la visualisation de la position de l'étudiant par rapport à ses études dont ses résultats, de potentielles réorientations, etc. Il faudra alors imaginer comment suivre le parcours interétablissements des étudiants, car la mobilité est une réalité à laquelle nous devons sans doute nous adapter. »

Les établissements ayant téléchargé Conpere au 14/12/2019

Contrat pédagogique : comment UGA et Amue construisent la solution dématérialisé...

1/4

- Aix-Marseille Université
- Université Rennes 2
- Université d'Angers
- Université de La Réunion
- Le Mans Université
- Université de Nantes
- Sorbonne Université
- Université Toulouse 3 Paul Sabatier
- Université de Bretagne Occidentale
- Université des Antilles
- Université Clermont Auvergne
- Université de Bretagne Sud

Contrat pédagogique : comment UGA et Amue construisent la solution dématérialisé...

2/4

- Université d'Artois
- Université de Bourgogne
- Université de Caen Normandie
- Université de Cergy-Pontoise
- Université de Guyane
- Université de La Rochelle
- Université Nice Sophia Antipolis
- Université de Paris Nanterre
- Université de Perpignan Via Domitia
- Université de Rennes 1
- Université de Rouen Normandie
- Université Savoie Mont-Blanc

Contrat pédagogique : comment UGA et Amue construisent la solution dématérialisé...

3/4

- Université de Lille
- Université Polytechnique Hauts-de-France
- Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
- Université d'Évry Val-d'Essonne
- Université de Toulon
- Université de Tours
- Université Jean Monnet Saint-Étienne
- Université Lumière Lyon 2
- Université Claude Bernard Lyon 1
- Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
- Université Paris Est Créteil
- Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

Contrat pédagogique : comment UGA et Amue construisent la solution dématérialisé...

4/4

- Université Paris 13
- Université Paris Est Marne-la-Vallée
- Université Montpellier 3 Paul Valéry
- Université du Littoral Côte d'Opal

Alain Fayolle



Date de naissance : 05/01/1967

Email : Alain.fayolle@amue.fr

Téléphone : 01.44.32.90.55

Mobile : 06.72.83.66.75

Parcours	Depuis	Jusqu'à
Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche expert métier FTLV	Mars 2016	Aujourd'hui
Université Jean Monnet - Saint-Etienne Vice-Président Formation tout au long de la vie	2007	2015
Université Jean Monnet - Saint-Etienne Directeur du service formation continue	2007	2012
Université Jean Monnet - Saint-Etienne chargé de mission formation continue IUT	Juin 1999	Juin 2009
Établissement & diplôme	Année(s)	
Université Toulouse 3 - Paul Sabatier Licence Mécanique	Septembre 1987	Juin 1988
Université Jean Monnet - Saint-Etienne DUT Génie Mécanique et Productique	Septembre 1984	Juin 1986

Fiche n° 4296, créée le 03/06/14 à 14:18 - MàJ le 05/12/19 à 10:31

Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche



L'Amue est un Groupement d'intérêt public qui organise la coopération entre ses membres et sert de support à leurs actions communes en vue d'améliorer la qualité de leur gestion.

Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche

Service facturier

103 Boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1763, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 22/06/16 à 20:21

Université Grenoble Alpes



Université Grenoble Alpes est l'université intégrée du site grenoblois, présidée par Patrick Lévy jusqu'à l'élection du premier président de l'établissement expérimental.

Catégorie : Groupement d'universités

Maison mère : Université Grenoble Alpes (EPE)

Université Grenoble Alpes

621 avenue Centrale

38400 Saint-Martin-d'Hères - FRANCE



Fiche n° 2228, créée le 25/06/14 à 11:20 - MàJ le 07/11/19 à 11:36

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »